

COMMUNE DE STEINBACH  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

## ARRÊTÉ

### Dressant la liste des candidats à concourir suivant l'avis motivé du jury Construction du nouveau foyer-accueil périscolaire et espaces polyvalents.

N° 28/2025

Le Maire de STEINBACH,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2122-6 et R.2172-1 à R.2176-6,

**Vu** le concours pour la mission de maîtrise publié le 10/01/2025 au BOAMP, JOUE et sur le profil acheteur de la commune,

**Vu** la réunion du jury en date du 12 mars 2025 ayant donné lieu à sélection des candidats admis à concourir ainsi que le procès-verbal,

**Considérant** le nombre maximum de candidats admis à concourir, fixé dans l'avis de concours et le règlement de consultation à 3,

## ARRETE

**Art. 1** : La liste des candidats admis à concourir est fixée comme suit :

- Équipe 14, architecte mandataire : BALLAST ARCHITECTES
- Équipe 27, architecte mandataire : AJEANCE
- Équipe 42, architecte mandataire : RHB ARCHITECTES

**Art. 2** : Le Secrétariat de la mairie est chargé de la publication du présent arrêté, de la notification aux intéressés et de la transmission à Monsieur le Sous-Préfet.



Steinbach, le 13/03/2025

Le Maire,

Marc ROGER.